FRC.1.
3167
Case
FRC
14599

CONVENTION NATIONALE.

DISCOURS

DU CITOYEN BEURNONVILLE,

MINISTRE DE LA GUERRE,

Prononcé dans la Convention nationale, le 5 Février 1793, l'an deuxième de la République Française.

Imprimé et envoyé aux 85 Départemens et aux Armées, par ordre de la Convention nationale.

CITOYEN-PRÉSIDENT,

JE viens offrir à la Convention nationale l'hommage de mon respect, de mon dévouement et de ma reconnoissance.

Citoyens-législateurs, je ne suis qu'un soldat, mais un soldat qui idolâtre son pays, et qui en respecte les lois : voilà quelle a été ma constante profession de foi.

THE NEWBERRY LIBRARY

Vous me croyez plus utile au ministère de la guerre que sur la frontière : vous jugez plus convenable à l'utilité de ma patrie de me rappeler du sein d'une famille de braves, pour m'occuper plus particulièrement de ses besoins et du soin de la faire triompher. Cette séparation, je ne vous le dissimule pas, coûtera infiniment à ma sensibilité : je sens d'ailleurs toute mon insuffisance et l'étendue de mes devoirs ; mais je vous ai dit que j'étois soldat, et c'est vous dire que je ne sais qu'obéir.

J'offre à ma patrie et à la Convention un cœur pur et plein de l'amour de mon pays, une grande franchise et une grande bonne volonté ; mais tous ces moyens me paroissent insuffisans, s'ils ne sont puissamment secondés par vous.

Il existe de grands maux ; ils sont le résultat d'une malveillance passée : il faut de grands remèdes, et les momens sont courts. Ce n'est donc qu'en multipliant les efforts et les moyens, que nous pouvons triompher des obstacles. Les armées ne demandent qu'à vaincre : secondons-les, et nous toucherons avant peu à l'égalité, à la liberté et au bonheur, qui doivent être l'objet unique de nos méditations.

En acceptant le ministère, citoyens-législateurs, je vous demanderai deux permissions : celle de retourner me battre contre les ennemis de ma patrie avec les braves que je quitte, si, après avoir employé tous mes efforts pour répondre à vos desirs, je ne puis atteindre le but que vous vous êtes proposé.

Je vous demanderai encore celle d'aller seconder le courage d'une famille chérie, si jamais elle pouvoit se trouver dans une circonstance périlleuse, et si, après avoir travaillé avec les adjoints que la Convention nationale me permet de prendre, j'ai pu mettre les choses dans l'état desiré.

Dans quelque position que je me trouve, citoyens-législateurs, je viens jurer entre les mains des représentans de la nation, de mourir pour la liberté, l'égalité et le salut de la République.

Réponse du Président.

La Convention a retenti de vos triomphes ; la France a joui du fruit de vos victoires ; les succès de la journée du 21 septembre ont immortalisé votre armée et vous.

La Convention nationale a saisi une occasion de vous témoigner la reconnoissance nationale, en vous imposant de nouveaux devoirs, et en attendant de vous de nouveaux services.

Vos soldats vous retrouveront encore, car vous serez encore au poste de l'honneur ; vos lumières nous aideront à réparer les maux qui ont affligé la République et retardé nos succès. Quant à vos demandes particulières, les preuves de confiance que vous avez reçues de la Convention, vous sont un sûr garant de ce que vous avez droit d'attendre d'elle.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.